



Communiqué de presse

Mardi 29 juillet 2014

A 831 : fin d'un projet contre nature

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, vient d'annoncer qu'elle ne lancera pas la procédure qui devait conduire à réaliser, sous le régime de la concession, le projet d'autoroute A 831.

Un projet obsolète

L'autoroute A 831, c'est un drôle de projet imaginé en 1994 en compensation de deux autres projets de liaison eux-mêmes abandonnés pour des raisons environnementales. Au-delà du mythe autoroutier colporté par les décideurs du 20^e siècle, cette autoroute n'est pas nécessaire. En juin 2013, le rapport Mobilité 21 l'a classée dans les projets « à échéance lointaine », en considérant qu'il ne présentait pas de bonnes performances du point de vue écologique.

Un petit pas vers la transition écologique

Le projet autoroutier impactait directement deux grandes zones humides : le Marais Poitevin et le Marais de Rochefort, toutes deux classées en zone Natura 2000. Ce premier acte d'abandon doit être salué car il est cohérent avec la transition écologique qui s'impose à tous.

Pour Yves Le Quellec, Vice-président de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin et secrétaire de FNE Pays de la Loire : « *Cet abandon doit permettre de débloquer la question de la déviation courte de Marans, sur la RD137 dont les riverains doivent pouvoir bénéficier d'une quiétude et d'une sécurité troublées actuellement par le flot de camions et véhicules. C'est sur ce dossier-là que l'Etat et les collectivités concernées doivent désormais concentrer leurs efforts.* »

Pour Michel Dubromel, responsable Transports et Mobilités Durables de FNE : « *la transition écologique se prépare en passant progressivement des grandes infrastructures inutiles à des projets de mobilité durable permettant de prendre en compte les demandes locales de sécurité et de mobilité, respectueuses des milieux naturels* ».